REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 février 2022

En préambule de la séance – Art sur Meurthe : classement au palmarès 2022 des villes et villages où il fait bon vivre

Position nationale parmi les communes de 500 -2000 habitants en France 222/11182 (+ 21 places)

Positon départementale 36/591 (=)

Position parmi les commune de 500 – 2000 habitants dans le département 3/133 (=)

1) Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal sont invités à procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Benoît PEZET propose sa candidature.

A l'unanimité M. PEZET Benoît est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2) Approbation du compte rendu du CM du 31 janvier 2022

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 31 janvier 2022 et demande si des membres ont des remarques à formuler.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2022 est adopté à l'unanimité

3) Délibérations financières : compte de gestion et compte administratif 2021, constatation et affectation du résultat 2021, Subventions aux associations 2022, ouverture de crédit par anticipation à l'article 165 et ligne de trésorerie

L'exécution budgétaire de l'année 2021 est illustrée par la diffusion de diapositives dont les principales sont reprises ci-après.

A) Compte de gestion 2021

Le compte de gestion est confectionné par le comptable qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire. Le compte de gestion concorde parfaitement avec le compte administratif.

B) Compte administratif 2021

Le Maire ne participe pas au vote mais il assiste au débat – la présidence de séance est confiée à Monsieur Thierry DELORS, 1er adjoint.

Résumé du compte administratif et constatation et affectation du résultat.

RESULTAT 2021

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT DEFICIT D'INVESTISSEMENT | 2021 2020 _ | 279 984,43 € 168 128,86 € | _ |
|---|----------------|------------------------------|------|
| | | 448 113,29 € | |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 2021 | 203 055,96 € | = |
| | | 203 055,96 € | |
| DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2021 | - | 245 057,33 € | 001 |
| DEPENSES RESTANT A REALISER | 2021 | 7 971 € | |
| RECETTES RESTANT A REALISER | 2021 | 148 061 € | = |
| EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2021 | | 140 090 € | |
| DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2021 GLOBAL | - | 104 967,33 € | |
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 2021 | 794 405,81 € | = |
| | | 794 405,81 € | |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 2021 | 905 926,31 € | _ |
| | | 905 926,31 € | |
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 | | 111 520,50 € | |
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020 | _ | 98 321,10 € | = |
| EXCEDENT GLOBAL 2021 | | 209 841,60 € | |
| AFFECTATION | | 104 967,33 € | 1068 |
| REPORT | | 104 874,27 € | |

C) Constatation et affectation du résultat 2021

La section d'investissement présentant un déficit de 104 967.33€, il vous est donc proposé d'affecter une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement à l'apurement de ce déficit et de reporter le solde soit 104 874.27€ en report à nouveau.

D) Subventions aux associations 2022

| , | BUDGET 2021 | Réalisés 2021 | Budget 2022 |
|--|-------------|---------------|----------------|
| AMCVG. | 155,00€ | 155,00€ | 155,00€ |
| pompiers | 150,00€ | 150,00€ | 150,00€ |
| A.S.A.B.L | 2 000,00 € | 2 000,00 € | 2 000,00 € |
| A.S.A.B.L (chauffage | 200,00€ | | |
| A.C.P.G. Laneuveville | 155,00€ | 155,00€ | 155,00€ |
| Banque Alimentaire | 155,00€ | 155,00€ | 155,00€ |
| Comité des fêtes d'Art sur Meurthe | 2 000,00 € | 2 000,00 € | 2 000,00 € |
| Don du sang Dombasles St Nicolas | 155,00€ | 155,00€ | Non reconduite |
| Sorties pédagogiques (10€ x 153) | 1 530,00 € | - € | 1 530,00 € |
| Entrez dans la danse | - € | | 155,00€ |
| Association Familles Rurales Art sur Meurthe | 11 500,00 € | 11 500,00 € | 11 500,00 € |
| Ass Familles Rurales Art Chantier jeunes 2022 + solde 2021 | 2 000,00 € | 2 000,00 € | 4 000,00 € |
| Ass FDCR | 155,00€ | 155,00€ | 155,00€ |
| Foyer Social Collège Jean Moulin | 100,00€ | 100,00€ | 100,00€ |
| Les Enfants d'abord (écoles) | 155,00€ | 155,00€ | 155,00€ |
| Les Robins de St Rémi | 155,00€ | 155,00€ | 155,00€ |
| Cart @ boss | 300,00€ | 300,00€ | Non reconduite |
| CCAS | 5 800,00 € | 5 800,00 € | 10 000,00 € |
| Comité de jumelage | - € | | |
| 1 rose 1 espoir | 150,00€ | | 150,00€ |
| Calamite festival | 10 000,00 € | 5 000,00 € | 5 000,00 € |
| Fédération 54 du Secours populaire | | | 155.00€ |
| | 36 827,00 € | 29 965,00 € | 39 000,00 € |

E) Ouverture de crédits par anticipation au BP 2022 à l'article 165

Il vous est proposé d'ouvrir un crédit de 1667€ au compte 165 « Dépôt et cautionnement reçus » correspondant au dépôt de garantis du commerce Le Chartreux versé par Mme Pourry. Cette somme sera imputée sur sa dette.

F) Ouverture ligne de trésorerie

Par délibération du 1er mars 2021, une ligne de trésorerie de 194 000€ a été ouverte auprès du Crédit agricole de Lorraine dans l'attente de percevoir les recettes attendues au BP 2021 qu'étaient :

- 75000€ pour la vente des terrains de tennis
- Et 119000€ pour les subventions attendues pour les travaux de la MDQ

Nous allons procéder au remboursement partiel de cette ligne à hauteur des recettes perçues et il vous est proposé d'ouvrir une nouvelle ligne pour les recettes attendues au BP 2021 à hauteur de 184000€ correspondant à :

- 150000€ legs Perbal
- Et 34000€ pour le FCTVA

Aux conditions suivantes:

- Type échéance : Trimestrielle
- Index : Euribor 3 Mois journalier
- Valeur de l'index : -0.56 % à Février 2022
- Taux client: 0.45 % avec un taux plancher de 0.45 %
- Durée : 12 mois
- Montant de la commission d'engagement : 368.00 € Délibérations financières adoptées à l'unanimité.

En ce qui concerne les subventions 2022, le Conseil Municipal décide

- De ne pas reconduire les subventions pour le Don du sang (pas d'intervention programmée sur notre commune) et pour l'Association cart@bos (cette dernière association n'ayant pas de manifestations programmées sur cette année 2022)
- D'attribuer une subvention de 155€ à la Fédération 54 du secours populaire

4) Métropole du Grand Nancy : Programme métropolitain de l'habitat

Le Conseil de Métropole du 16 décembre 2021 a arrêté à l'unanimité le Programme Métropolitain de l'Habitat Cette 1ère étape de validation doit être poursuivie par le recueil de l'avis des 20 communes de la métropole ainsi que la Multipole Sud 54.

L'avis doit prendre la forme d'une délibération, à défaut, l'avis est réputé favorable.

Celui doit être émis avant le 31 mars, date à laquelle le Conseil de la Métropole se prononcera à nouveau sur le projet.

A l'unanimité le Conseil municipal émet un avis favorable tout en soulignant qu'il est regrettable que le Programme Métropolitain de l'Habitat ne prenne pas en compte la totalité du territoire métropolitain. Le Maire déplore le peu d'implication de la Métropole sur les projets communaux (Coteau des Vignes, commerce, halle du marché) ; il considère que la commune est trop souvent exclue de la réflexion des instances compétentes.

5) Ouverture d'un poste en contrat CAE

Pour mémoire : Le Contrat de Marie Cerf, Atsem à l'école du Parc, arrivera à son terme en mars prochain. Nous avons sollicité Pôle Emploi pour un renouvellement exceptionnel d'une durée de 6 mois afin d'avoir une continuité du personnel sur l'année scolaire. S'agissant d'une demande dérogatoire, la DREETS a été saisie et cette dernière instance n'a pas validée notre demande.

Informée, Mme Cerf nous a sollicité pour pouvoir être embauchée sur un CDD afin de terminer l'année scolaire. Malheureusement, le recours à des agents contractuels est règlementairement prévu par la loi et dans notre cas le motif du recrutement n'est pas autorisé.

Sophie RAUCH a été chargée d'échanger avec Mme Meyer sur la possibilité que ce poste ne soit pas renouvelé avant la rentrée de septembre prochain. A ce jour, Mme MEYER ne nous ayant pas fait de retour, vous êtes donc sollicité pour vous prononcer sur l'ouverture d'un nouveau poste en Contrat Aidé pour une durée de 12 mois à raison de 25h/s à compter de la prochaine rentrée de septembre 2022

Adoptée à l'unanimité.

6) Avis sur la dissolution du Comité de Jumelage

En « sommeil » depuis 2019, année de démission des membres du bureau, la question est posée du devenir du jumelage avec Sonnewalde.

Celle-ci doit donc être examinée avant d'envisager d'autres pistes (élection d'un nouveau bureau, reprise par le Comité des fêtes, jumelage avec une commune plus proche de chez nous (Luxembourg, Belgique, frontière allemande....)

Cette question sera donc à l'ordre du jour de la prochaine réunion de travail des élus.

Questions diverses

Direction départementale des Finances Publiques – courrier du 1er février 2022

La gestion budgétaire et comptable de la Trésorerie de St Nicolas de port va être transférer en janvier 2023 vers celle de Vandoeuvre. Ce transfert concerne l'ensemble des collectivités membres de la communauté de commune des Pays du Sel et du Vermois.

Pour notre commune, membre de la Métropole du Grand Nancy, sa gestion sera rattachée, dès le 1^{er} septembre 2022, à la Trésorerie de Nancy.

TOUR DE TABLE

Fabrice DEROSE

Nous informe de la fermeture pour CA du Chartreux la semaine du 14 au 18 février. Un dépôt de pain sera assuré à la Maison des Quartiers pour les personnes qui se sont inscrites à ce service.

Yannick MICHELIX

Les travaux de réfection de la toiture de M. Stelly sont terminés

Signale de nombreux stationnement gênant sur la commune – Dans l'attente du conventionnement avec la Police Municipale de Saulxures (ou autre), on continue à mettre des papillons afin de sensibiliser les administrés sauf en cas de stationnement dangereux (ou récidive)

Marie-Claude MABILLE

Signale de nouveau des affichettes sur les poteaux - On enlève

1 barre de la main courante du terrain de foot a été déposée en bordure de l'étang!

Thierry DELORS

Signale une dégradation volontaire dans un jardin au Coteau des Vignes

Est ballon – un terrain appartenant à M. Claude LANBLIN se situant Chemin de la Fraize servira de base de décollage des montgolfières.

Signale une vitesse excessive des véhicules sur la M126 entre Art et Lenoncourt

Georgette DAMEN

Repas de printemps des anciens le 20 mars

Sophie RAUCH

Demande confirmation de la réunion publique de la commission embellissement : le 3 mars à 18h30